



Référence : 852

Durée : 35 heures (5j)

Lieu : INSTN de Cherbourg-
Octeville

Méthodes et outils pédagogiques :



CAMARI - Formation initiale - Module théorique

EN BREF

Module commun de la formation à la préparation de l'examen CAMARI conforme à l'arrêté du 21/12/2017. Pour s'inscrire à l'examen CAMARI organisées par l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), ce module de formation est nécessaire mais doit être complété par une ou plusieurs options suivantes : - Accélérateur de particules (Codes formation 853 pour l'option seule ou C53 pour la formation complète) - Appareil contenant au moins une source radioactive (codes formation 854 pour l'option seule ou C54 pour la formation complète) - Générateur de rayons X (codes formation 855 pour l'option seule ou C55 pour la formation complète)

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Toute personne non titulaire d'un Camari et devant manipuler au moins un appareil de radiologie industrielle.
- Toute personne dont la date d'échéance du Camari est dépassée depuis plus de 3 mois.
- Titulaire d'un Camari n'ayant pas exercé l'activité dans les 2 ans précédant la date d'échéance de son certificat.
- Candidat ayant échoué à l'examen de renouvellement.

Nota 1 : les titulaires d'un titre de technicien, d'un brevet de technicien supérieur ou d'un master en radioprotection ou d'un diplôme équivalent sont dispensés de la formation théorique. Nota 2 : la liste des appareils ou catégories d'appareils de radiologie industrielle pour lesquels la manipulation requiert le Camari est fixée dans l'arrêté du 21/12/2007 homologuant la décision ASN 2007-DC-0074 du 29/11/2007.

COMPÉTENCES VISÉES

Acquérir les fondamentaux de la radioprotection pour aborder efficacement les formations pratiques en vue de se préparer aux épreuves de l'examen du Camari conformément à l'arrêté du 21/12/2007 : • distinguer la nature et l'origine des rayonnements ionisants, • estimer leurs effets néfastes, • mettre en œuvre les moyens de protection, • identifier les bases de la réglementation, • décrire les principes fondamentaux de la radioprotection, • appliquer les dispositions afférentes à son activité.

PRÉREQUIS

Avoir le niveau de la classe de 1^{ère} dans les matières scientifiques.

LES PLUS

Mise en pratique de la mise en œuvre des moyens de protection contre l'exposition externe.

CONTENU

Propriétés physiques des rayonnements - Radioactivité. - Production de rayonnements d'origine électrique. - Principes d'interaction des rayonnements avec la matière. - Sources d'exposition de l'homme. - Effets biologiques des rayonnements.

Radioprotection des travailleurs - Protection contre l'exposition externe. - Détection des rayonnements. - Moyens de protection et calcul simple de radioprotection. **Réglementation de la radioprotection** - Principes de la radioprotection. - Zonage radiologique et conditions de mise en place d'une zone d'opération sur chantier. - Suivi des travailleurs : aptitude médicale, surveillance de l'exposition, formation. - Organisation de la radioprotection et rôle de la personne compétente en radioprotection.